



## Un établissement gallo-romain à Baigneaux

par Jean-Claude Huguet

### Localisation et raisons de l'intervention

Ce bâtiment se trouve dans la commune de Baigneaux, au lieu-dit « La Sauvetat ». L'essentiel des substructions se situe dans la parcelle répertoriée au cadastre de Baigneaux de 1981 «D 568», propriété d'Alexandre Dallet. Quelques éléments se poursuivent dans la parcelle voisine «D 569 a» appartenant à Laurent Dallet. Nous sommes aux limites occidentales de la commune de Baigneaux avec celle de Bellebat, matérialisée par une route qui se trouve à une cinquantaine de mètres du site. Cette route a été légèrement déplacée vers l'ouest, mais son ancien tracé était encore visible sur les photos de l'I.G.N. de 1973. Cet axe pourrait remonter à l'Antiquité et avoir contribué à fixer cet habitat.

En 1973, l'arrachage du bois qui couvrait cette parcelle «D 568» et un premier défonçage pour planter de la vigne avaient fait remonter à la surface des vestiges, qui ont été signalés par Christian Bouchet. Au printemps 2001, cette vigne a été arrachée en vue d'en planter une nouvelle l'année suivante. Le propriétaire a laissé le terrain libre pour entreprendre d'abord un sondage au mois d'août 2001, puis une fouille de sauvetage qui s'est achevée au mois de novembre 2001.

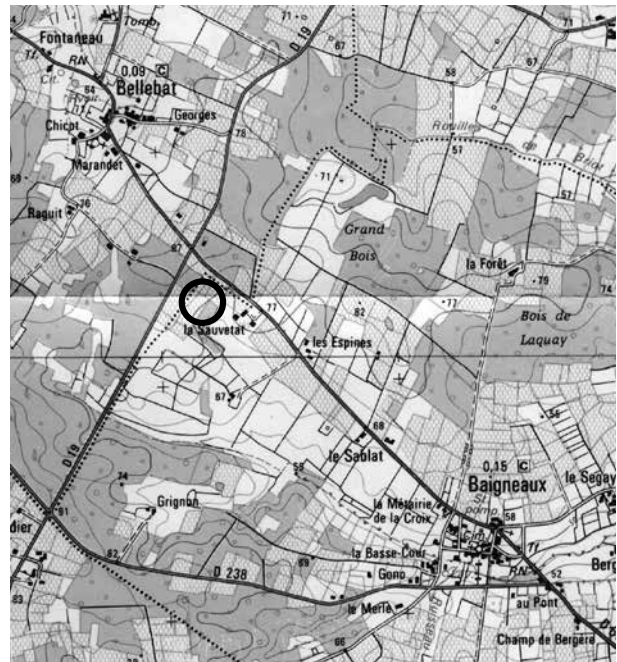


Fig. 1. Extrait de la carte IGN 1637 Ouest au 1/25000e.  
Le site est repéré par le cercle.



Fig. 2. Pavillon d'angle du nord-est ; en arrière la salle de presse et le bassin à cuvette de vidange.  
Cliché J.-C. Huguët.

### Les résultats de l'opération archéologique

L'ensemble des vestiges se situe sur un terrain en pente douce descendant vers l'Est Sud-est. Ce terrain a subi une érosion naturelle ou humaine dans sa partie basse qui pourrait être à l'origine de l'absence totale de vestiges dans cette zone. Les divers sondages et décapages ont mis en évidence la présence d'un bâtiment et d'un enclos : l'ensemble couvrant une quarantaine de mètres de longueur sur une trentaine de largeur. La majorité des vestiges se situe dans la parcelle «D 568», mais l'extrémité orientale de l'enclos s'étend sur la parcelle voisine boisée, cadastrée «D 569 a». Tous les vestiges découverts sont à de très faibles profondeurs : 30 à 50 cm du sol. Il ne subsiste plus que les fondations des murs ainsi qu'une structure excavée, un bassin à cuvette de vidange. Le bâtiment comporte cinq pièces, mais il n'est pas possible de déterminer la position des seuils en raison de l'absence des niveaux de circulation qui sont arasés. Le reste forme un vaste espace, sans structure interne repérée ; il peut s'agir d'une cour. Depuis le nouveau défonçage réalisé au printemps 2002, une petite construction à l'extérieur de l'enclos, vers le Nord, a peut-être échappé à notre investigation, car des pierres y sont apparues. Une nouvelle pièce de monnaie et des fragments de fibule ont été alors découverts.

### Une maison d'habitation à galerie de façade et deux pavillons d'angle

Le premier état de cet ensemble est une maison d'habitation située à l'ouest, dans la partie haute de l'enclos. Elle se présente avec une galerie en façade et deux pavillons aux angles s'ouvrant vers l'est, sur la cour. En arrière de ces trois pièces se trouvent une petite pièce au nord et une autre plus

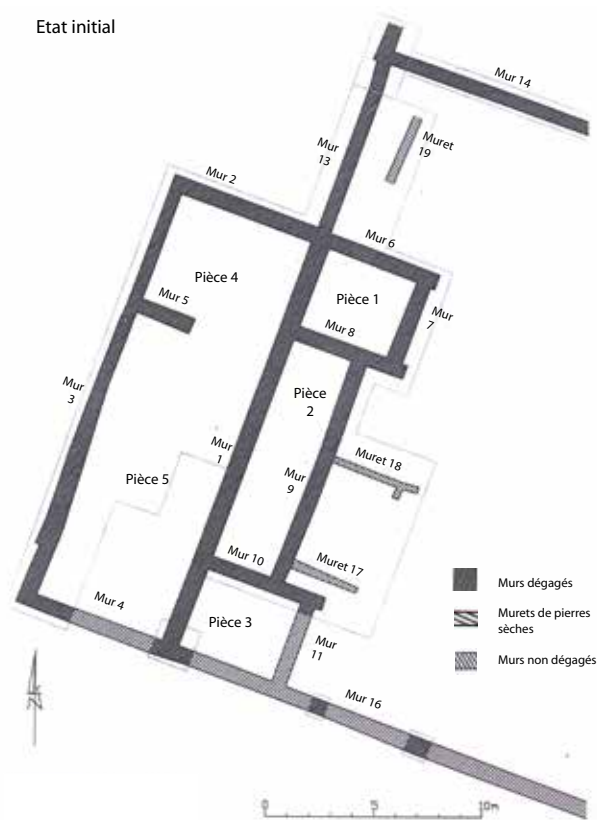


Fig. 3. Etablissement gallo-romain de La Sauvetat.  
Relevé Ch. Martin architecte 2001.

longue au sud : la longueur de ces deux pièces est la même que celle de la galerie et les deux pavillons réunis, soit 21,50 m La largeur totale du bâtiment est de 13 m Il ne subsiste de ce premier état aucun vestige de sol en place. L'ensemble ressemble à la maquette de maison trouvée à Fontoy en Meurthe-et-Moselle en 1987<sup>1</sup>.

### Les murs

Les murs sont constitués de moellons liés avec un mortier à base de sable de couleur orange. Les moellons sont de tailles très variables, certains étant rubéfiés, y compris dans les parties basses de la fondation. Leur présence pourrait suggérer un réemploi d'une partie des matériaux provenant d'un édifice antérieur. Les deux murs longitudinaux des pièces arrières (pièces 4 et 5) sont les plus larges : 0,80 m pour le mur 1 et

1. Gros, Pierre, *L'architecture romaine du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut Empire*, tome 2, *Maisons, palais, villas et tombeaux*, p 325, Paris, 2001.

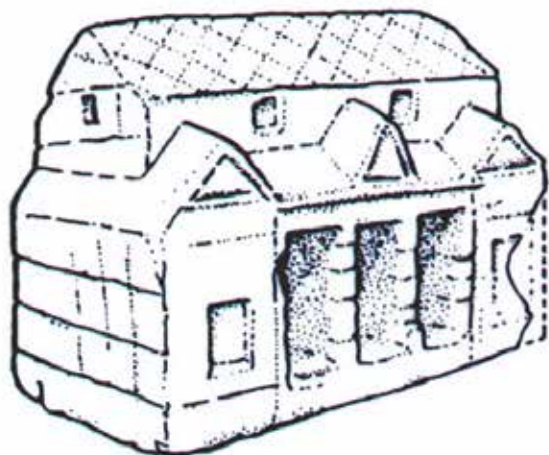
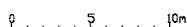
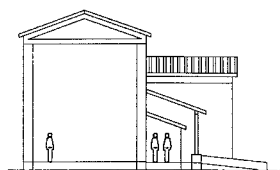
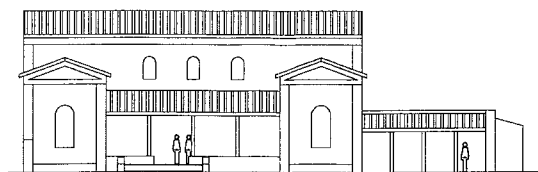


Fig. 4. Maquette de pierre de Fontoy (Meurthe-et-Moselle).  
Figure 353 page 325 du tome 2 de l'ouvrage  
de Pierre Gros, *L'architecture romaine*.

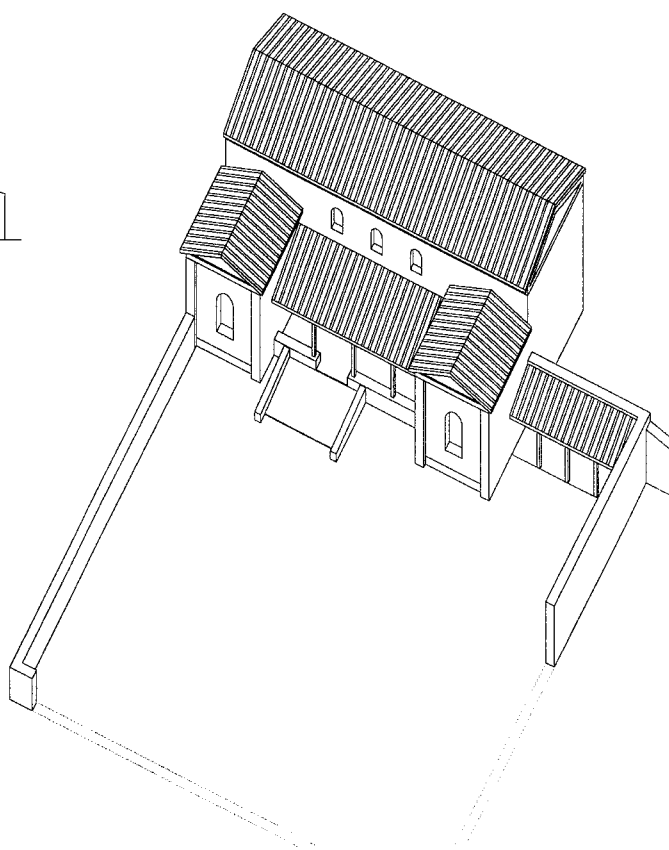


Fig. 5. Essai de reconstitution.  
Etablissement gallo-romain de La Sauvetat.  
Par Ch. Martin.

0,90 m pour le mur 3. Leur largeur peut laisser supposer la présence d'un étage au dessus de ces deux pièces. Les autres ont des dimensions plus petites, entre 0,65 et 0,70 m. Tous les murs sont profondément fondés, car leur base se trouve en moyenne à 0,70 m en dessous du niveau auquel ils ont été arasés.

### La façade

Elle se compose de deux pavillons de taille identique : 4,50 m sur 4 m (pièces 1 et 3). Le pavillon du sud (pièce 3) n'a pas été dégagé. Ces deux pavillons présentent des petites avancées en bout de mur, d'environ 0,30 m, qui pourraient faire penser à des bases de pilastres (murs 6, 8 et 10). Ces deux constructions enserrant la galerie (pièce 2) dont les dimensions intérieures sont de 10,70 m sur 2,80 m. Aucune trace d'éventuelle base de colonne n'a été découverte. Soit elles ont disparu, soit cette façade était construite avec des poteaux en bois reposant sur un petit muret, comme cela apparaît sur la maquette de Fontoy découverte en Moselle en 1987<sup>2</sup>. Cette galerie plus

2. *Ibid.* note 1.

étroite que les pavillons forme un renforcement dans la façade du bâtiment. Perpendiculairement à cette galerie, on trouve deux alignements de pierres sèches, parallèles (murets 17 et 18), distants de 5 m entre eux, décalés vers le sud par rapport à l'axe central de la façade. Ils pourraient former une sorte d'accès à l'intérieur de la maison, mais il est impossible de dire si ces murets sont en rapport avec l'état initial du bâtiment ou avec sa transformation en bâtiment agricole. Ils pourraient aussi être les restes d'une construction plus ancienne.

### Les pièces de l'arrière

On trouve deux pièces séparées partiellement par un mur. La plus grande (pièce 5), côté sud, fait 14 m de long sur 6,50 m de large. Aucune cloison intermédiaire n'a été décelée. La pièce 4, côté nord, mesure 5,40 m sur 6,50 m. Mais elle n'est qu'en partie séparée de la précédente par le mur de refend 5 qui a une longueur de 2,20 m, et vient s'appuyer contre le mur extérieur 3, côté ouest. Ce mur 5 a pu servir à appuyer un escalier pour monter à l'étage. Ces deux pièces devaient être les pièces de vie principales. Mais l'arasement du bâtiment est tel qu'il ne permet pas d'établir leurs fonctions.

### La transformation du bâtiment

Dans un deuxième temps, ce bâtiment d'habitation a été transformé en bâtiment agricole. En effet, à l'arrière, dans la pièce 4, un bassin a été installé en bout du mur de refend 5, mais sans lui être véritablement lié. C'est à cet endroit, légèrement à l'extérieur du bassin qu'a été trouvée la seule pièce de monnaie antique au cours de la fouille : un demi *dupondius* de Nîmes.

L'implantation de ce bassin s'est faite par le creusement d'un trou aux limites extérieures irrégulières. Les parois internes ont dû être coffrées et cet espace a été rempli avec des tuiles, des pierres et du mortier de tuileau pour lier l'ensemble. Le bassin est légèrement décalé par rapport aux axes de construction de la maison. Ses dimensions internes sont de 1,90 m sur 1,40 m. Son élévation maximale conservée est de 0,35 m, côté ouest. La largeur des parois est très irrégulière, variant de 0,28 à 0,60 m d'épaisseur. Le soubassement du bassin fait environ 0,40 m d'épaisseur. Il est composé d'un radier de pierres recouvert d'un béton de tuileau d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur au niveau de la cuvette de vidange. Les parois sont enduites également d'un béton de tuileau, plus fin que dans le fond du bassin (3 à 4 cm en moyenne). Par contre, tous les angles intérieurs du bassin sont renforcés par un bourrelet de mortier en quart-de-rond qui permet d'assurer son étanchéité. Du côté oriental du bassin se trouvait une cuvette de vidange formée d'une céramique, un mortier, scellée dans le fond du bassin. Cette céramique a un diamètre de 30 centimètres pour 9 centimètres de hauteur. Toutes les parois subsistantes de ce

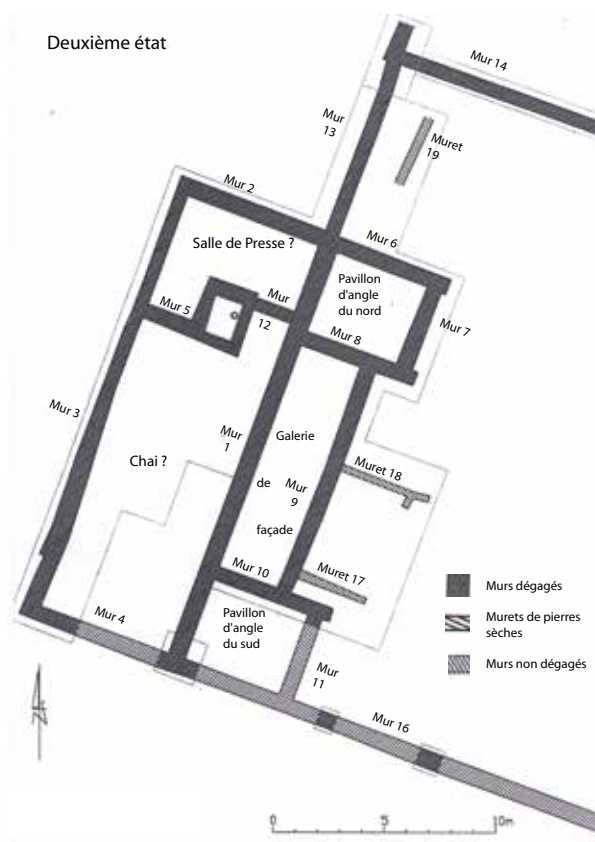


Fig. 6. Etablissement gallo-romain de La Sauvetat.  
Relevé Ch. Martin architecte 2001.

bassin sont très abîmées. Cette usure est sans doute le résultat du curage lors de son utilisation. Il ne semble pas y avoir eu de réfection des parois.

Dans l'angle nord-est de ce bassin, un nouveau mur (mur 12) a été bâti pour relier le mur axial 1 : les pièces 4 et 5 sont alors complètement séparées l'une de l'autre. Ce mur a été fait en même temps que le bassin, car il lui est lié et a été fait avec le même mortier blanc. Dans l'ensemble de la pièce 4 apparaissent les restes d'un radier de sol, fait de pierres et de ce même mortier blanc. Ce radier entoure le bassin au nord et à l'ouest, mais il devait probablement exister aussi côté est : sur ce dernier côté, il a dû être enlevé par le tracto-pelle en effectuant la première tranchée, au début de la fouille. On peut raisonnablement penser que cette pièce devait être la salle de presse du raisin, le jus étant recueilli dans le bassin. Par contre rien ne permet de préciser s'il y avait un pressoir dans cet espace.

La fouille de ce bassin a mis en évidence un comblement, pour l'essentiel composé de tuiles qui doivent provenir de l'effondrement de la toiture. Mais certaines *tegulae* comportaient du mortier : elles provenaient des parties hautes des parois du



Fig. 7. Bassin à cuvette de vidange et radier de la salle de presse. Cliché J.-C. Huguet.



Fig. 8. Le bassin à cuvette de vidange vu du nord.



Fig. 9. Mortier servant de cuvette de vidange scellé au fond du bassin.

Fig. 10. Bourrelets d'étanchéité du bassin dans l'angle nord-ouest. Clichés J.-C. Huguet.



bassin qui ont été détruites. Il y avait aussi quelques morceaux de mortier très lisses provenant aussi des parties hautes de ces parois. Ce comblement a livré un bloc de charbon de bois calciné qui doit provenir de la charpente ou du plancher d'un étage et de très nombreux clous : environ 80 clous de 6 cm de long et 4 mesurant de 10 à 12 cm de long. Il n'y avait qu'un seul morceau de céramique. Au fond du bassin, se trouvait une couche de cendre très noire de 3 ou 4 cm d'épaisseur. Le charbon de bois a fait l'objet d'une datation par dendrochronologie (voir infra l'étude de Béatrice Szepzrtycki) ; quand à la couche de cendre, une petite partie a été récupérée et analysée. Quelques gouttelettes de plomb ont été trouvées dans le fond du bassin (des restes d'une canalisation qui aurait fondu ?).

La pièce 5 dans ce nouveau contexte peut être interprétée comme un chai. On peut aussi se demander si, dans ce deuxième état, la galerie existe encore ou si elle a été supprimée pour accéder plus facilement aux pièces de l'arrière du bâtiment. (voir plan du deuxième état)

### *La cour*

En avant de ce bâtiment et sur le côté nord se développe une cour qui devait être totalement fermée. Du côté nord, le mur de clôture 13 s'aligne le mur central de la maison (mur 1). Il est un peu moins large, 0,70 m., et il s'étend sur environ 8,30 m. Puis, au bout de ce mur, a été bâti à angle droit le mur 14. L'angle de ces deux murs a été très fortement renforcé par un ensemble de gros blocs de 0,70 m de long, légèrement décalé vers l'extérieur. Près de l'angle, le mur de clôture 13 a subi la poussée du terrain. Le mur 14 se poursuit vers l'est sur environ 14 m. Puis il disparaît complètement : ce mur de clôture, beaucoup moins fondé que les autres, a été totalement arraché dans sa moitié orientale.

Dans cette partie nord-ouest de la cour, devait exister une sorte d'appentis, plus ou moins rectangulaire, d'environ 4,80 m sur 1,70 m de large. L'ensemble est limité à l'est par un amas de pierres, pouvant provenir de l'effondrement d'un mur en pierres sèches (muret 19). C'est le seul endroit où une quantité relativement importante de céramique a été trouvée : le niveau de circulation devait être plus bas que celui de la maison. Un bas de panse d'amphore était planté dans l'angle formé par les murs de clôture 13 et 14, une partie du pied de l'amphore ayant été brisée. Ce bas d'amphore est très usé : l'épaisseur des parois se situe entre 0,5 et 1 cm, suggérant une utilisation intense. Par ailleurs, à la limite et en dessous de l'empierrement, dans l'alignement du muret 19, un col d'amphore de type Dressel 2/4 se trouvait là, brisé en plusieurs morceaux ; il pourrait éventuellement s'agir de la partie haute de l'amphore précédemment évoquée (voir infra, étude des amphores de F. Berthault). L'em-

pierrement a été fouillé, mais n'a rien apporté comme élément, si ce n'est qu'il disparaît vers l'est, comme le mur de clôture.

Le reste de la cour n'a pas été fouillé : il est probable qu'il s'y trouve d'autres installations comme un puits ou peut-être un four. En effet, des scories et des morceaux d'argile très fortement vitrifiés ont été recueillis, à plusieurs endroits, dans les parties fouillées de la cour, suggérant la présence éventuelle d'un four dans l'enclos.

Seul le mur de clôture 16, côté sud, a été suivi par quatre sondages sur l'ensemble de sa longueur. Il se place en continuité du mur 4 de la maison sur lequel il s'aligne. Il a une longueur de 25 m environ et se termine par un angle avec le mur de clôture 15 dans la parcelle voisine boisée « D 569 a ». Mais celui-ci n'est conservé que sur environ 3 m et semble se terminer de manière assez confuse par un amas de pierre avant de disparaître complètement.

## *Etude du mobilier archéologique et datation*

### *Le mobilier métallique*

Il est relativement réduit puisqu'au cours de la fouille seuls des clous et deux pièces de monnaie ont été découverts. Après la remise en état du terrain et le défonçage qui a suivi, trois fragments de fibule et une pièce de monnaie ont été trouvés. En ce qui concerne les clous, ils sont de section carré et ont été trouvés pour l'essentiel dans le bassin, seule zone non perturbée depuis la destruction de l'édifice. Quatre sont des clous de charpente mesurant 10 à 12 cm de longueur et les quelques quatre-vingt autres sont d'une taille de 6 cm environ, appartenant certainement au plancher de l'étage. Aucun outil n'a été jusqu'alors découvert.

### *Les monnaies*

(par Vincent Geneviève)

#### *Auguste*

demi-bronze de Nîmes, 2<sup>e</sup> série, v. 9-8 – v. 3 av. J.-C.,  
Avers : IM // ; tête d'Agrippa à g., coiffée de la couronne rostrale.  
Revers : // L NEM ; haut du palmier et tête du crocodile à d.  
Poids 4,75 g ; Axe 1 h ; Diamètre. 25 + mm.  
RPC 524

En l'absence du portrait d'Auguste, l'attribution de cette monnaie à la deuxième série de Nîmes se fait à partir de la légende et du style : Le P manquant sous l'effigie d'Agrippa permet d'écarter l'appartenance à la série III ; la gravure soignée du buste, des lettres et de la tête du crocodile conduit à retenir la série II au détriment de la série I.

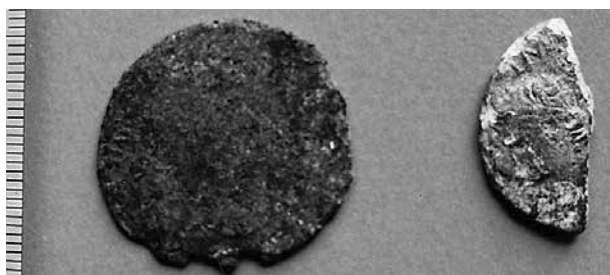


Fig. 11. Avers des pièces de monnaie.  
A gauche : dupondius d'Hadrien ?  
A droite : demi bronze de Nîmes, tête d'Agrippa.



Fig. 12. Revers des pièces de monnaie.  
A gauche : demi bronze de Nîmes.  
A droite : revers illisible du dupondius d'Hadrien.



Fig. 13. Ensemble des fragments de fibule.  
A gauche : fibule à ressort bilatéral à 4 spires et corde interne.  
Au centre : ardillon.  
A droite : fibule à charnière.  
Clichés J.-C. Huguet

Les bronzes de Nîmes se retrouvent fréquemment à l'état de fraction, demi ou même quart de monnaie. La division des pièces s'opère le plus souvent, comme c'est le cas pour cet exemplaire, entre les effigies adossées d'Agrippa à gauche et d'Auguste à droite. Il faut voir dans cette initiative la nécessité de créer un sous-multiple pour répondre de façon économique à un manque de petit numéraire. Communément appelés « as de Nîmes », ces bronzes semblent plutôt être des *dupondii*, dont le fractionnement en deux aboutit à la création de deux as, en quatre à celle de quatre *semisses*.

La seconde monnaie antique a été trouvée en ramassage de surface après les travaux de plantation de la vigne. Elle est très abîmée et pratiquement illisible.

### ***Hadrien ? : (117-138 ap. J.-C.)***

Bronze

Avers : buste d'Hadrien ? à droite ; [HADR] IAN [VS] ?

Revers : illisible

Poids : 8.80 g ; diamètre : 29/31 mm.

Enfin lors du décapage du pavillon d'angle du nord, une pièce moderne très usée également avait été sortie. Il s'agit d'un liard de France.

### ***Louis XIV au buste juvénile (1655-1658)***

Cuivre

Avers : buste de Louis XIV à droite, légende illisible.

Revers : [LIARD] D[E FRANCE] ; une des trois fleurs de lis visible en bas à gauche

Poids : 2, 80 g ; diamètre : 21 mm.

### ***Les fragments de fibule***

Sur les trois fragments retrouvés, l'un semble difficilement identifiable car il n'en reste que l'ardillon et une spire et demie du ressort ; la section d'1 mm environ de côté est plus ou moins carrée ; la longueur de l'ardillon est de 4 cm. Ce fragment est en bronze. Les deux autres fragments sont plus identifiables.

La première, en bronze, est une fibule à ressort bilatéral à 4 spires et corde interne, dont n'est conservée qu'une partie de l'arc sur une longueur de 5 cm ; la section de l'arc est circulaire. L'absence du reste de la fibule et la très forte oxydation ne permettent pas une identification certaine, mais elle semble se rattacher au type 3b1 de M Feugère<sup>3</sup>, type daté du Ier s. ap. J.-C. (entre les règnes de Tibère et Vespasien). Il pourrait aussi éventuellement s'agir du type 6b, auquel cas on aurait affaire à une fibule du Ier siècle av. J.-C. ou du tout début du Ier siècle ap. J.-C.

3. Feugère, Michel, Les fibules en Gaule Méridionale de la conquête au V<sup>e</sup> siècle après J.-C., *Revue Archéologique de Narbonnaise, supplément 12*, éditions du C.N.R.S., Paris 1985.

La dernière fibule est un morceau de fibule à charnière (type dérivé d'Aucissa). Il s'agit du type 23a : fibule bipartite comprenant une partie rectangulaire ornée de côtes longitudinales souvent réincisées transversalement, et un pied trapézoïdal aplati séparé de l'arc proprement dit par une gorge ou des moulures. C'est le cas de cette fibule dont ne sont conservés que la partie rectangulaire et un minuscule morceau de l'ardillon. Elle est étamée comme l'ensemble des fibules de ce type : l'analyse réalisée par Michel Pernot et Rémi Chapoulie a confirmé la présence d'étain sur les côtes qui constituent le décor de cet arc de fibule. La datation proposée par Michel Feugère se situe entre le règne de Tibère et les Flaviens, soit, encore, au Ier s. ap. J.-C. <sup>4</sup>.

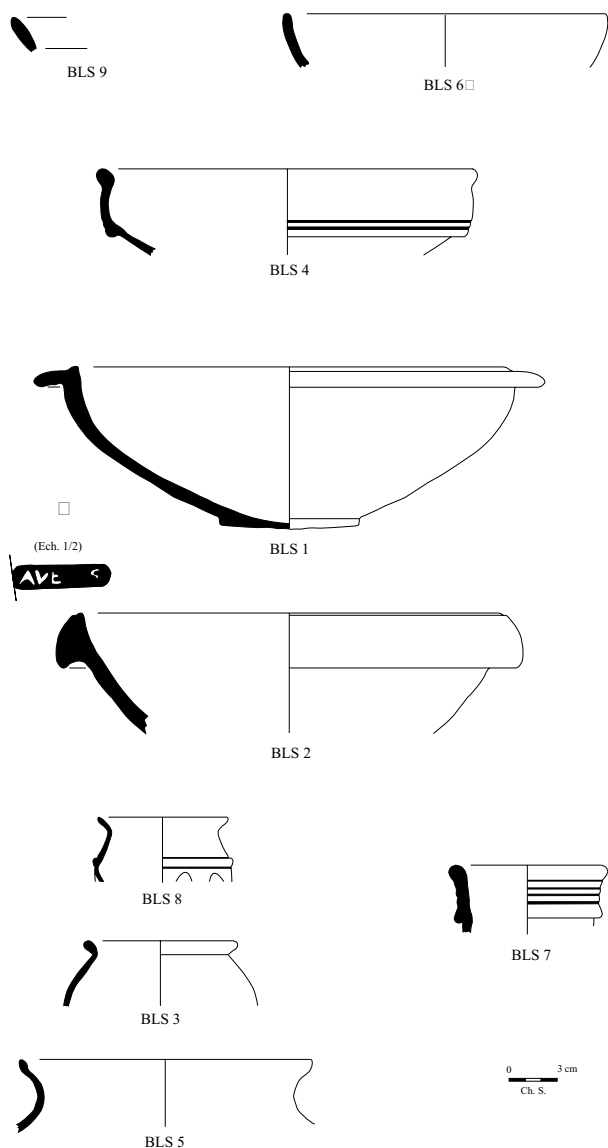


Fig. 14. Dessins Ch. Sireix.

## La céramique

### Le mobilier céramique

(par Christophe Sireix)

Un dénombrement basé sur la quantification du nombre de tessons (NR) et du nombre minimum d'individus (NMI) a été réalisé pour chaque ensemble localisé.

Le nombre minimum d'individus récolté est de 30 pour 306 tessons. Ces chiffres illustrent à la fois la faible quantité de mobilier céramique exhumé et sa fragmentation élevée.

Ce modeste lot s'inscrit dans une période chronologique à placer entre 60/70 et 120/130, avec quelques rares indices pouvant dater du règne de Tibère (présence d'une assiette à lèvres oblique et d'un Drag. 24-25 assez précoce).

L'ensemble est formé d'une vaisselle de cuisine (tripodes, couvercles, et pots à cuire), de service et de table (coupes, cruches, pichets), de préparation (mortier) et de stockage (vases à provisions).

On remarque la présence d'un mortier portant une estampille peu lisible sur laèvre. Les mortiers estampillés sont plutôt rares dans la région, surtout en milieu rural.

Les productions du centre potier de Vayres en Gironde, près de Libourne, sont bien représentées et contribuent à l'appréciation chronologique de cet ensemble.

### Inventaire céramique

#### Les éléments en sigillée

Ils comprennent un Drag. 24-25 et un Drag. 35-36. Parmi les tessons, un fragment de pied, qui pourrait appartenir à un Drag. 50, et un autre à un Drag. 37 surmoulé ; s'y trouve aussi un fragment d'assiette Drag 15/17 du Ier s. ap. J.-C.

#### La paroi fine

Un fragment de paroi fine à pâte blanche et engobe orangé (caractéristique de la période flavienne)

#### La céramique commune sombre

Un fragment d'assiette à bord oblique (figure 1, BLS 9). Ce type de vase assimilé aux « terra nigra » régionales est caractéristique des productions augusto-tibériennes du centre potier de Vayres (33, figure 2, n° 1). La pâte, tendre et fine, est gris foncé à franges plus claires et contient d'abondantes micro-inclusions micacées.

4. Feugère, Michel, *op. cit.*, p 331 et 334.



Un fragment de pot à lèvre arrondie externe, le col est très court et la panse ovoïde (figure 1, BLS 3). La pâte de ce pot est grise, dure et très altérée par le terrain. Elle contient quelques inclusions de petits grains de quartz et de mica.

Un fragment de coupe (non dessiné) de forme indéterminée, appartenant aux productions de *terra nigra* de la seconde moitié du Ier siècle du centre potier de Vayres.

Plusieurs fragments d'un pichet à eau, à une anse en ruban et à panse ovoïde et fond plat, deux fragments de vase tripode et trois pots.

### La céramique commune claire

Un mortier complet (figure 1, BLS 1). Pris dans la maçonnerie du fond du bassin (manquent quelques fragments de lèvre dont le verseur), ce mortier est doté d'une grande lèvre externe horizontale et d'une petite lèvre interne très peu marquée. La panse tronconique repose sur un pied plat. La pâte est rose pâle assez tendre et comporte de nombreuses inclusions d'oxydes métalliques et très peu de sable. La surface interne, rose pâle, est très usée et l'on note l'absence totale de râpe. La surface externe brune porte des traces de tournassage.

Un fragment de mortier à grande lèvre externe massive et rabattue, et à petite lèvre interne très peu marquée (figure 1, BLS 2). La pâte beige rosée, assez tendre, est dégraissée d'un sable peu micacé et contient de nombreuses inclusions d'oxydes métalliques. La surface interne est pourvue d'une râpe formée de grains de quartz. La grande lèvre porte une estampille illisible inscrite dans un cartouche rectangulaire. On distingue les deux premières lettres (A et V), peut-être suivies d'un E. La dernière des six ou sept lettres pourrait être un S.

Une coupe à collerette à lèvre arrondie verticale. La partie haute de la panse est ornée de deux sillons horizontaux. La pâte fine et tendre, rose orangé, contient d'abondantes micro-inclusions micacées et des petits nodules d'oxydes métalliques. Cette forme caractéristique des productions du centre potier de Vayres (figure 2, n° 2) est datée entre 110 et 130 ap. J.-C.

Une cruche à manchon cannelé (figure 1, BLS 7). L'attache n'est pas conservée. La lèvre est verticale et arrondie, le manchon est doté de quatre sillons horizontaux, sa base est nettement détachée du col. La pâte de cette cruche est rose, assez tendre et contient de rares inclusions de sable micacé et de petits nodules d'oxydes métalliques.

Un plat à engobe interne rouge pompéien (figure 1, BLS 6). Les surfaces de ce plat sont très altérées. La pâte est tendre, brun clair et pourvue de nombreuses micro-inclusions micacées. Cette forme est caractéristique des productions du Ier s. du centre potier de Vayres.

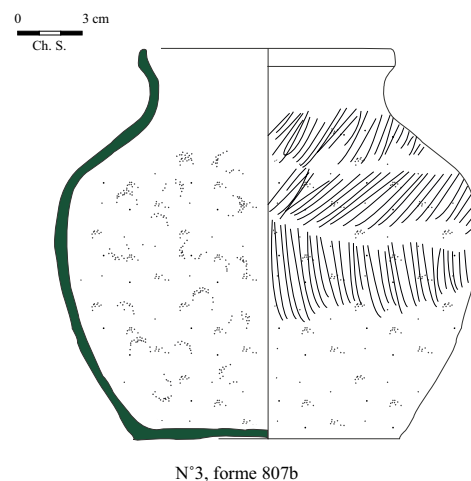
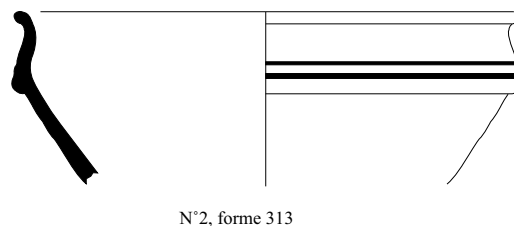
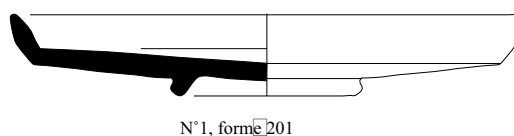


Fig. 15. Dessins Ch. Sireix.

Un gobelet à dépression (figure 1, BLS 8). La lèvre est affinée et inclinée vers l'extérieur. Le sommet de la panse est orné d'une baguette horizontale puis de larges dépressions verticales. La pâte est beige, fine et dure.

Une anse de cruche ou de pichet et celle d'un fragment de tripode à revêtement interne micacé.

### La céramique commune non tournée

Un pot ovoïde à lèvre affinée verticale creusée d'une large gorge coté interne (figure 1, BLS 5). Les surfaces du col portent la trace d'une reprise du col au tour. On remarque l'amorce du peignage à la base du col, coté externe. La pâte est dure, noire, dégraissée d'un sable fin micacé abondant. Les surfaces sont noires à brun foncé. Cette forme est associée aux productions datées des années 110 à 130 du centre potier de Vayres (figure 2, n° 3).

## Les amphores

(par Frédéric Berthault)

On a deux ensembles provenant d'amphore du type Dressel 2/4 qui pourraient ne constituer qu'un seul et même individu. En effet, le bas de panse, trouvé planté dans l'angle de l'appentis de la cour, bien que très usé, possède une pâte rouge-orange au fort dégraissant blanc semblable à la partie haute d'une amphore de même type, trouvée à proximité. Cette dernière partie comprenait le col, les anses et l'épaulé de l'amphore et avait été rejetée aux limites extérieures de l'appentis. Ces amphores de type Dressel 2/4 sont originaires de Tarraconaise en Espagne et ont été fabriquées entre 40 et 80 ap. J.-C. ; elles servaient à transporter du vin. Trois autres fragments ont été découverts : ce sont des morceaux de panse. L'un de couleur rouge au cœur noir appartient à une amphore italique pour le transport du vin. Un autre de couleur verdâtre est originaire de Tarraconaise et provient d'une amphore soit Pascual I (entre 40 av. J.-C. et 40 ap. J.-C.), soit Dressel 2/4. La couleur beige du dernier fragment et la texture de la pâte en font une amphore de Bétique. Il pourrait s'agir soit d'une amphore à huile du type Dressel 20, soit à vin du type Haltern 70. La verticalité du fragment fait plutôt pencher pour une amphore à vin.

## Les éléments végétaux

Ils sont représentés par un morceau de planche daté par dendrochronologie et des graines retrouvées au fond du bassin dans la couche de cendre.

### L'apport de la dendrochronologie

(par Béatrice Szepertyski)

Elle portait sur un fragment de planche en chêne carbonisée retrouvée au cours de la fouille du bassin. Ce fragment avait conservé 40 cernes qui ont été datées en comparaison avec l'Étalon-Référence du Grand Sud-Ouest de la France. La séquence débute en 11 et se termine en 50 ap. J.-C. Si la date d'abattage de l'arbre n'a pas pu être précisée, elle se situe à la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

### L'analyse carpologique

(par Marie-Pierre Ruas)

L'étude a porté sur un petit échantillon de 350 ml de sédiment argileux, récupéré sur les tas de déblai après avoir vidé le bassin. Il ne constitue qu'une petite portion de la couche argilo-cendreuse qui tapissait le fond du bassin et qui recouvrait la base du comblement de tuiles.

Les restes carpologiques ont été collectés par flottation manuelle puis tamisage au travers d'une colonne de tamis à mailles de 2 et 0,5 mm. Après un séchage lent des refus de flottation et des résidus de tamisage, ils ont été triés sous une loupe binoculaire. Tous les restes carpologiques remarquables sont conservés par carbonisation. Quelques menus charbons de bois les accompagnent.

Ce modeste prélèvement a livré 81 restes qui permettent d'attester 5 taxons (cf. tableau). L'ensemble très fragmenté est surtout représenté par des restes de plantes cultivées. Le millet commun (*Panicum miliaceum*) compose la majorité des vestiges. Un grain incomplet de blé a pu être attribué à de l'amidonner (*Triticum cf. dicocum*) en raison de caractères morphologiques qui le rapprochent davantage des grains de cette espèce (face ventrale plate, flancs étroits, carène dorsale et déviation du scutellum). Cependant l'absence de bases de glumes (furca) ne permet pas de confirmer sa présence, les grains nus d'amidonner pouvant être confondus avec ceux de l'épeautre (*Triticum spelta*), blé également cultivé au cours de l'époque romaine. L'unique pépin de raisin pourrait appartenir à l'espèce cultivée (*Vitis vinifera*) comme le laissent fortement envisager la nature du site et la période, mais son état fragmenté n'autorise aucune affirmation. Pour les mêmes raisons, le cotylédon de légumineuse peut aussi bien appartenir à une gesse ou une vesce cultivées, qu'à une des formes sauvages courantes de ces genres. Enfin deux fragments de grains de graminées, dont l'un proviendrait d'une céréale, complètent ce corpus.

Cet échantillon très réduit a livré les restes de plusieurs plantes couramment cultivées à l'époque gallo-romaine. Mais les restes, principalement céréaliers, n'ont manifestement aucun lien avec une activité vinicole. L'état carbonisé et la présence de charbons de bois indiquent qu'ils forment les résidus de combustions. Une information plus complète sur le contexte de découverte permettrait de préciser si ces restes ont été brûlés sur place ou s'ils proviennent de vidanges de foyers. Dans ce dernier cas, on peut avancer des hypothèses sur les raisons de leur carbonisation. Les deux céréales identifiées correspondent à des espèces à grains vêtus. Le grillage des épillets récoltés est une des techniques reconnues de préparation à l'égrenage : les enveloppes adhérentes au grain mûr se détachent alors plus facilement lors du pilonnage. Cette opération est souvent effectuée peu avant la transformation culinaire comme le donnent à penser les céréales vêtues composés d'épillets et non de grains dénudés retrouvées en contexte de stockage dans divers sites de toutes périodes. L'échantillon analysé ne comportait aucun vestige de ces enveloppes (glumes et glumelles). Toutefois la carbonisation a pu les faire disparaître dans la mesure où ces éléments sont plus fragiles, tout comme les petites semences de

Nom latin	Nom français	Type de reste	Nombre de restes
CEREALES			
<i>Panicum miliaceum</i>	Millet commun	grains	29 et 41 fgts
<i>Triticum cf. dicoccum</i>	cf. Amidonnier	grain	1
<i>Cerealialia</i>	Céréale indéterminée	grain	1 fgt
<i>Poaceae</i>	Graminée indéterminée	grain	1 fgt
FRUITIER			
<i>Vitis sp.</i>	Vigne	pépins	7 fgts
LEGUMINEUSE SAUVAGE OU CULTIVEE			
Lathyrus/Vicia	Gesse ou Vesce	graine	1 cotylédon
	Total taxons = 5		Total restes = 81

Identification et dénombrement  
des restes carpologiques

mauvaises herbes souvent enregistrées dans les dépôts céréaliers archéologiques. Ces vestiges pourraient donc représenter des déchets de traitements post-messicoles ou de préparation culinaire. La densité numérique pour un litre de sédiment, fragments compris, s'élève à 231 restes, valeur trop faible pour envisager qu'ils proviennent de l'incendie d'un lieu de stockage. La présence d'un pépin de raisin dans un tel dépôt peut s'expliquer par la combustion de déchets de vinification jetés au feu, de rebuts alimentaires ou plus généralement domestiques, etc.

Cet assemblage carpologique limité montre qu'il n'a pas de relation avec une séquence vinicole. L'information livrée par ce lot apparaît sur le plan paléoéconomique certainement originale. En effet, la quasi exclusivité du millet commun dans un lot aussi modeste et ponctuel est rare pour cette époque. Si les attestations de cette céréale à petits grains en Gaule sont très fréquentes entre l'Age du Bronze et la fin de l'Age du Fer, elles décroissent au cours de l'Antiquité romaine<sup>5</sup>. Dans la partie septentrionale, elle n'est jamais abondante sauf lorsqu'il s'agit de résidus culinaires carbonisés dans le fond de poteries. Sa prédominance à la Sauvetat, exceptionnelle au regard des découvertes carpologiques connues, conforterait pourtant la mention de Pline l'Ancien au Ier siècle. Il signale, en effet, que dans les Gaules, le millet (*panic*) est surtout utilisé en Aquitaine<sup>6</sup>.

Bien que quelques restes ne permettent pas de démontrer l'exploitation locale des espèces identifiées dans ce niveau, les trois plantes réfèrent à une agriculture et une alimentation encore peu connues pour cette époque dans le Sud-Ouest.

## Bilan

L'essentiel des éléments chronologiques situe la construction de ce bâtiment vers le milieu ou dans la deuxième moitié du Ier siècle après J.-C. La présence d'une planche brûlée dans le comblement de tuiles du bassin et la couche de cendres au fond du bassin semblent indiquer un abandon du site résultant d'un incendie. Celui-ci doit se situer dans la deuxième moitié du IIe siècle, car le mobilier archéologique ne dépasse pas cette époque. Les graines retrouvées dans le bassin pourraient provenir de restes de céréales stockées à l'étage du bâtiment, malgré les réserves formulées par Marie-Pierre Ruas. Cependant l'existence de quelques tessons de céramique de la première moitié du Ier siècle, le demi-*dupondius* de Nîmes et peut-être l'une des fibules, peuvent suggérer l'existence d'un premier bâtiment peut-être en bois, peut-être édifié en pierre et détruit également par un incendie qui expliquerait la présence des pierres rubéfiées réutilisées en fondation. La construction de la nouvelle maison aurait pu faire disparaître toute trace de cette ancienne bâtisse.

Par la suite, la transformation du bâtiment d'habitation en bâtiment agricole a dû s'effectuer au cours de la première moitié du IIe siècle après J.-C. et son utilisation ne semble pas avoir été très longue. Cette transformation pose le problème du transfert de la partie habitation qui n'a pas été localisée.

5. Marinval P., Economie végétale aux Ages du Bronze et du Fer en France du Sud-Ouest, *Aquitania*, 12, 1994, p. 27-54.

6. Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, livre XVIII, 100, traduction J. André, Les Belles Lettres, Paris.

Elle pourrait se situer en avant de l'enclos ou au sud-est, sur une partie de terrain qui forme une terrasse dominant un petit vallon. Des sondages ou une prospection électrique dans la parcelle boisée «D 569 a » pourraient éventuellement résoudre ce problème.

Le bassin à cuvette de vidange atteste de la présence d'une activité viticole dans cette exploitation. Le radier de pierre de la pièce 4 qui entoure le bassin doit être un lambeau de l'aire de pressurage, le mout coulant ensuite dans le bassin. C'est ce qu'a démontré le récent travail de synthèse sur la viticulture en Aquitaine pour ce type d'installation <sup>7</sup>. Le conditionnement du vin devait se faire en tonneaux, vu le faible nombre de morceaux d'amphore. Ces quelques morceaux sont plutôt à mettre en relation avec des importations de vin espagnol au Ier siècle ap. J.-C. La pièce 5, voisine de la salle de pressurage, peut être le chai pour le stockage des tonneaux. Cette nouvelle activité viticole se place sûrement en complément d'une céréaliculture traditionnelle, comme le montrent les restes de céréales découverts dans les cendres du bassin.

Cette fouille a permis ainsi d'apporter un nouvel élément sur la présence d'installations viticoles en Entre-Deux-Mers. Le site de La Sauvetat à Baigneaux vient s'ajouter aux autres sites déjà découverts : Cénac, Cadillac, Lugasson, Mérignas, Blasimon, Loubens et La Réole. Les données chronologiques concernant l'installation du bassin à cuvette de vidange et l'aire de pressurage (début du IIe siècle ap. J.-C.) correspondent à

ce qui a été mis en évidence par l'étude sur la viticulture en Aquitaine. *L'apogée du vignoble aquitain semble se situer au IIe s. La durée de cette première viticulture est d'ailleurs assez bien fixée, car on a constaté que de nombreux établissements présentent la même évolution chronologique : la plupart restèrent en activité pendant tout le IIe s. et disparurent à peu près en même temps au cours de la seconde moitié du IIIe s.* <sup>8</sup>. Dans notre cas, la disparition est plus précoce, vers le milieu du IIe siècle, car elle est liée à une destruction brutale par un incendie. L'utilisation n'a certainement duré que quelques années.

L'autre apport de cette fouille est d'avoir pu réaliser le plan complet de cette petite maison, grâce aux relevés effectués par Christian Martin. On peut ainsi avoir une meilleure idée de ces petits bâtiments ruraux, bâtiments moins bien connus que les grandes exploitations de type *villae* que l'on rencontre plus fréquemment dans notre région.

7. C. Balmelle, Dany Barraud, Jean-Pierre Brun, Philippe Duprat, Hervé Gaillard, Philippe Jacques, Louis Maurin, Catherine Petit-Aupert, Didier Rigal, Karine Robin, Philippe Roudié, Pierre Sillières, Christian Vernou, « La viticulture antique en Aquitaine », *Gallia*, tome 58, p 129 à 164, Paris, 2001.

8. C. Balmelle, Dany Barraud, Jean-Pierre Brun, Philippe Duprat, Hervé Gaillard, Philippe Jacques, Louis Maurin, Catherine Petit-Aupert, Didier Rigal, Karine Robin, Philippe Roudié, Pierre Sillières, Christian Vernou, « La viticulture antique en Aquitaine », *Gallia*, tome 58, p 163, Paris, 2001.

## Remerciements

La fouille préventive de ce site n'a été possible que grâce à la compréhension de M. M. Alexandre et Laurent Dallet, propriétaires des parcelles sur lesquelles nous sommes intervenus. Il faut également remercier l'entreprise de terrassement G. M. T. P. qui a effectué le décapage d'une grande partie de l'établissement. Un double remerciement à Christian Bouchet de Baigneaux, à la fois pour avoir signalé l'existence du site et pour avoir réalisé une grande partie de la couverture photographique. Enfin, un remerciement à toutes les personnes qui ont réalisé l'étude du mobilier : Marie-Pierre Ruas, membre du

C.N.R.S.-U.M.R. 5608 de Toulouse ; Béatrice Szepertyski, directrice du Laboratoire d'Analyse et d'Expertise en archéologie et œuvre d'art (L.A.E.) ; Christophe Sireix de l'I.N.R.A.P. de Bordeaux, Frédéric Berthault du S.R.A. de Bordeaux, Vincent Geneviève de l'I.N.R.A.P. de Toulouse, Michel Pernot, directeur de recherche au C.N.R.S. et Rémi Chapoulie, maître de conférence à l'Université de Bordeaux, tous deux travaillant à l'Institut de Recherche sur les Matériaux – U.M.R. 5060 – C.R.P.A.A. à Pessac, ainsi qu'à Christian Martin, architecte à Libourne.